



Formulaire d'inscription MDJ

Autorisation d'adhésion

Je soussigné(e) (NOM Prénom) : _____

Détenteur(trice) de l'autorité parentale, autorise l'enfant :

NOM : _____ Prénom : _____

Demeurant à Rue : _____

Ville : _____

Code Postal : _____

A adhérer à l'association Maison des jeunes de Chapareillan (MDJ), dont le siège réside au 100 Rue Bellecour 38530 Chapareillan.

Renseignements

• Enfant :

Sexe : F / M Date de naissance : _____ Classe : _____

Etablissement fréquenté : _____

Autorisez vous la prise et l'exploitation de photographies, films ? Oui / Non

Allergies (ou contre-indications alimentaires) : Oui / Non

Si oui lesquelles : _____

Autres pathologies (asthmes, diabète...) : Oui / Non

Si oui lesquelles : _____

Contre-indications à certaines activités : Oui / Non

Si oui lesquelles : _____

• Responsable légal 1 :

NOM : _____ Prénom : _____

Mail : _____ Téléphone : _____

• Responsable légal 2 :

NOM : _____ Prénom : _____

Mail : _____ Téléphone : _____

Le montant de la cotisation est de : 25 / 30 euros (25€ habitant chapa/ 30€ extérieur)

Souhaitez vous une facture : Oui / Non

Fait à : _____

Le : _____

Signature :

Si vous n'en faites pas encore partie, souhaitez vous intégrer le groupe WhatsApp MDJ pour être informés de nos évènements et actualités ? Oui / Non

Avez-vous des informations complémentaires à nous donner sur votre enfants ou des suggestions pour l'association ?

Règlement intérieur MDJ

Conditions générales d'accès : Pour participer aux activités et venir sur le temps d'accueil, il suffit de remplir le formulaire d'adhésion et de payer la cotisation annuelle. Certains évènements peuvent être ouverts à tous.

Horaires d'ouvertures : L'accueil du mercredi est ouvert de 15h à 18h30 en période scolaire au 205 Chemin des Buis (à côté du vieux clocher). Les autres évènements de la MDJ sont généralement le mercredi après-midi, le vendredi soir et le samedi.

Arrivé / départ : il est possible de venir et partir de la MDJ librement, dès la sortie la MDJ se décharge de toute responsabilité. Vous pouvez cependant indiquer aux animateurs des modalités particulières de départ pour votre enfant.

Comportement :

- Les jeunes comme les animateurs sont tenus d'avoir une attitude respectueuse vis-à-vis des autres
- Le tabac, l'alcool, les stupéfiants ainsi que les objets dangereux sont interdits dans l'enceinte de la MDJ
- Tout matériel doit être utilisé avec soin et remis à sa place
- Toute détérioration volontaire pourra être facturée
- Tout objet personnel est sous la responsabilité du jeune

Sanction : En cas de non respect du règlement intérieur le bureau pourra prendre des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusions définitive du jeune.

Facturation et règlement :

La CAF de l'ISERE participant à notre fonctionnement, les tarifs des sorties et séjours sont appliqués en fonction du quotient familial.

Les règlements s'effectuent auprès des animateurs référents en espèce, par chèque à l'ordre de Maison des jeunes de Chapareillan, par carte ou virement bancaire.

Une facture sera remsie par mail sur demande.

Je soussigné(e) (NOM Prénom) :

Atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de la MDJ et en accpete les termes.

Signature :